

ARRONDISSEMENT
DE THIONVILLE

Nombre de Membres
en exercice :

15

Membres présents

8

Votants

8

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 19h30, le
Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur JOST Pascal Maire

Etaient présents : Mrs FOUSSE Kévin – FOUSSE Pascal -
LAMBERT Lionel - BUCHHOLZER Dominique - KUNEGEL Alain -
EDESSA Laurent
Mme WOJCIECHOWSKI Véronique

Etaient absents : Mr MAKHLOUFI Rachid excusé
Mmes DOERPER Alexandra – FRANZETTI Camille – CHRISTOPHE
Laure excusées
Mrs BAUMGARTH Ludovic – FRANTZ Stéphane – RIPPINGER Willy
non excusés

Date de la Convocation
10 Septembre 2025

M. EDESSA Laurent a été désigné comme secrétaire de séance.

- N°1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ;
- N°2 – CONVENTION ENEDIS ENFOUISSEMENT LIGNE HAUTE TENSION ;
- N°3 – TRAVAUX RUE DE LA FORET A HELLING ;
- N°4 - ACHAT MOBILIER NOUVELLE MAIRIE ;
- N°5 – ACHAT TERRAINS SIS SECTION 14 PARCELLES 66 ET 109 SUR LA COMMUNE DE BUDLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF ;
- N°6 - LOCATION TERRAINS COMMUNAUX SIS SECTION 20 PARCELLES 64 ET 132 ;
- N°7 - VENTE DE LA PARCELLE N°322 SISE SECTION 25 AU LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF ;
- N°8 – GRAND PRIX VELO COMMUNE DE VECKRING ;
- N°9 – DEMANDE ACHAT TERRAIN AU LIEU-DIT PIDERT A HELLING ;
- N°10 – DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DES ANCIENS LOCAUX DE LA MAIRIE ;
- N°11– DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ;
- N°12 – ADHESION AU SISCODIPE DES COMMUNES DE BRONVAUX, HAUCONCOURT ET MAIZIERES-LES-METZ ;
- N°13 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR « PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE LA CHAPELLE DU HACKENBERG » ;
- N°14 - DIVERS

Monsieur le Maire propose de rajouter sept points à l'ordre du jour, et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

- DEMANDE DE SUBVENTION
- INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE METZERVISSE
- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE AMISSUR « CREATION DE TROTTOIRS RUE DE L'ECOLE A HELLING »
- ACHAT TERRAIN SIS SECTION 14 PARCELLE 110 SUR LA COMMUNE DE BUDLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF
- ACHAT TERRAIN SIS SECTION 14 PARCELLE 111 SUR LA COMMUNE DE BUDLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF
- ACHAT TERRAIN SIS SECTION 14 PARCELLE 70 SUR LA COMMUNE DE BUDLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF
- LOCATION GARAGE 18 GRANDE RUE A VECKRING

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de Monsieur le Maire.

16_09_2025_01 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres le secrétaire de séance.

Monsieur EDESSA Laurent est désigné secrétaire de séance.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_02 : CONVENTION ENEDIS ENFOUISSEMENT LIGNE HAUTE TENSION

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de la Commune de Veckring, ENEDIS envisage de réaliser des travaux empruntant la parcelle cadastrée N°0126 section 07 lieu-dit voie communale NO1. Ces travaux induisent la création d'une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ 770 mètres, et l'installation des bornes de repérage au besoin.

Il convient donc d'établir une convention de servitude entre la commune et Enedis qui sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude CS06 avec ENEDIS.

ACCEPTE le versement d'une indemnité forfaitaire, unique et définitive d'un montant de 30 € (trente euros), qui sera versée lors de la signature de l'acte notarié.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_03 : TRAVAUX RUE DE LA FORET A HELLING

Lors du Conseil Municipal du 12 mars 2024, il a été décidé d'adopter le projet relatif aux travaux de sécurisation de la Rue de la Forêt à Helling.

Après comparaison des devis de l'entreprise EUROVIA et de l'entreprise HTP, l'entreprise COLAS et l'entreprise STRADEST n'ayant pas fourni de devis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux de sécurisation de la Rue de la Forêt à Helling à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 40 082,00 € H.T.

DECIDE des travaux supplémentaires, à savoir :

- La réalisation d'une structure sous chaussée
- La réalisation de 2 têtes de fossé par enrochement
- Le busage du fossé

CONFIE ces travaux supplémentaires à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 10 589,00 € H.T.

INVITE Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux.

DIT que les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_04 : ACHAT MOBILIER NOUVELLE MAIRIE

Suite à l'installation de la nouvelle mairie dans les locaux rénovés de l'ancien presbytère, il est nécessaire de renouveler le mobilier de la mairie.

Monsieur le Maire présente le devis établi par la Société CPO pour un montant de 8 900,00 € H.T., soit 10 680,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de mobilier, suivant détail proposé dans le devis établi par la Société CPO, pour un montant de 8 900,00 € H.T., soit 10 680,00 € T.T.C.

DIT que les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_05 : ACHAT TERRAINS SIS SECTION 14 PARCELLES 66 ET 109 SUR LA COMMUNE DE BUDLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

16_09_2025_06 : LOCATION TERRAINS COMMUNAUX SIS SECTION 20 PARCELLES 64 ET 132

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de conclure un bail de location pour les terrains communaux sis section 20 N°64 et N°132 exploités actuellement par Monsieur KLEIN Jean-Marie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de conclure à compter du 1^{er} janvier 2026 un bail de location avec Monsieur KLEIN Jean-Marie pour les terrains communaux suivants :

- Parcelle 64 sise section 20 au lieu-dit SCHISSER d'une contenance de 50a 52ca
- Parcelle 132 sise section 20 au lieu-dit NAUFELD d'une contenance de 25a 21ca

FIXE le montant annuel de la location à 100 € (cent euros) l'hectare.

DIT que ce montant sera indexé sur l'évolution de l'indice des fermages.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de fermage , ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_07 : VENTE DE LA PARCELLE N°322 SISE SECTION 25 AU LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande qui lui a été adressée par Monsieur LLEXA Loic et Madame LLEXA Karolina, qui souhaitent acquérir la parcelle 322 sise section 25, au lotissement Rue de l'Ecole Helling d'une contenance de 7a 91ca.

Le prix de vente de cette parcelle a été négocié à 123 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Monsieur LLEXA Loic et Madame LLEXA Karolina , la parcelle référencée ci-dessus au prix de 102 500 ,00 € H.T., soit 123 000,00 € T.T.C..

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour lequel Monsieur Alain KUNEGEL, 1er Adjoint, a été désigné pour représenter la Commune de VECKRING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_08 : GRAND PRIX VELO COMMUNE DE VECKRING

Le Sprinter Club de l'Arc Mosellan organise le dimanche 21 septembre 2025 le 1^{er} Grand Prix Cycliste en partenariat avec la Commune de Veckring, et sollicite une aide de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire quant au déroulement de cet évènement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande présentée par le Sprinter Club de l'Arc Mosellan.

DECIDE de prendre en charge les frais relatifs à :

- l'achat de 3 bouquets de fleurs
- l'achat de bons d'achat d'une valeur totale de 140 €
- au vin d'honneur

DIT que les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_09 : DEMANDE ACHAT TERRAIN AU LIEU-DIT PIDERT A HELLING

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande présentée par Monsieur ROESER Jean-Marc, qui souhaite acquérir une partie de la parcelle de terrain qui jouxte sa propriété, sise section 28 N°64 au lieu-dit GUIBE. Parcelle située en zone non constructible.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre une partie de la parcelle susvisée, qui sera issue d'un découpage parcellaire réalisé par un géomètre, et dont la surface exacte sera déterminée par un PV d'arpentage.

FIXE le prix de vente à 500 € l'are.

DIT que les frais d'arpentage et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_10 : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DES ANCIENS LOCAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande faite par l'Association des parents d'élèves de Veckring-Helling, qui souhaite la mise à disposition des locaux de l'ancienne mairie au profit de leur association.

Cette mise à disposition permettrait le bon déroulement de leurs activités.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre à la disposition de l'Association des Parents d'Elèves de Veckring-Helling à titre gratuit, la partie secrétariat de l'ancienne mairie, une fois le déménagement achevé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_11 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la modification budgétaire suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

C/231 chapitre 041 + 24 000 € Dépenses

C/238 chapitre 041 + 24 000 € Recettes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_12 : ADHESION AU SISCODIPE DES COMMUNES DE BRONVAUX, HAUCONCOURT ET MAIZIERES-LES-METZ

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-18,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les délibérations des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-Lès-Metz sollicitant l'adhésion au SISCODIPE au 1^{er} janvier 2026,

Vu la délibération du SISCODIPE en date du 22 mai 2025 autorisant l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-Lès-Metz,

CONSIDERANT que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'ETAT, par l'adjonction de ces trois communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requises,

CONSIDERANT la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-Lès-Metz,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-Lès-Metz au SISCODIPE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_13 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR « PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE LA CHAPELLE DU HACKENBERG »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour l'aménagement du site de la chapelle du Hackenberg.

Le coût prévisionnel a été estimé par MATEC à 713 326,79 € H.T. ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet.

SOLLICITE une subvention d'un montant de 356 663,40 € (50%) au titre de la DETR pour l'aménagement du site de la chapelle du Hackenberg.

INVITE Monsieur le Maire à constituer et à déposer le dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_14 : DIVERS

Suite aux doléances de parents d'élèves concernant le problème de sécurité rencontré dans le bus qui a transporté les enfants de notre commune au RPI de Buding durant l'année scolaire 2024-2025, la municipalité a lancé en fin d'année scolaire un appel à bénévoles pour accompagner les enfants durant le transport à compter de la rentrée de septembre 2025.

Deux mamans ont répondu favorablement à cette annonce. Depuis la rentrée de septembre 2025 elles accompagnent bénévolement les enfants dans le bus qui se rendent au RPI de Buding.

Monsieur le Maire propose de les remercier en offrant à chacune un bon d'achat d'une valeur de 50 € à chaque période de vacances scolaires, à savoir :

- aux vacances de la Toussaint
- aux vacances d'hiver
- aux vacances de printemps
- aux grandes vacances

ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur de 100 € aux vacances de Noël.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

DIT que les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_15 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention déposée par « l'Association Gymnastique Volontaire de Veckring/Helling ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 250 € à « l'Association Gymnastique Volontaire de Veckring/Helling ».

DIT que les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_16 : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE METZERVISSE

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article R.512-46-11 qui prévoit la consultation du conseil municipal de la Commune où l'installation est projetée ainsi que celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre ou concernées par le plan d'épandage,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Moselle, en date du 21 août 2025 portant ouverture d'une consultation public,

CONSIDERANT que la société SAS METHASERVISSE a effectué une demande d'enregistrement en vue de construire et d'exploiter une unité de méthanisation sur la Commune de Metzervisse,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le Préfet et se déroulant du 12 septembre au 10 octobre 2025 inclus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

N'EMET pas d'opposition à ce projet de méthanisation, à condition que celui-ci vise principalement à soutenir nos éleveurs agricoles dans la gestion de leurs déchets d'élevage.

Toutefois, il tient à exprimer de vives réserves quant à l'utilisation de produits issus de cultures agricoles pour alimenter cette unité de méthanisation, car cela engendrerait une consommation accrue d'espace naturel avec les inconvénients écologiques associés, tels que l'utilisation d'engrais chimiques, de produits phytosanitaires, ainsi que la pollution de l'atmosphère due aux engins motorisés nécessaires tant pour la culture que pour l'épandage des déchets.

Il souhaite également alerter la société METHASERVISSE sur les complications liées à l'épandage des déchets sur la commune, déjà soumise à l'épandage des boues des stations d'épuration. La configuration géographique de Veckring, située dans une vallée encaissée, implique que les habitations sont très proches des terres agricoles, rendant des nuisances olfactives et autres impacts environnementaux particulièrement sensibles pour nos concitoyens.

De plus, les chemins d'accès aux parcelles cultivées ne sont pas adaptés au passage des engins agricoles lourds nécessaires pour l'évacuation et l'épandage des déchets, ce qui pourrait engendrer des problèmes logistiques et de sécurité.

INVITE Monsieur le Maire à faire part à Monsieur le Préfet de cet avis avec réserves.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_17 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE AMISSUR « CREATION DE TROTTOIRS RUE DE L'ECOLE A HELLING »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre de l'aide mosellane aux investissements spécifiques à la sécurité des usagers de la route (AMISSUR), pour la création de trottoirs Rue de l'Ecole à Helling.

Le coût prévisionnel a été estimé par l'entreprise EUROVIA à 52 750,00 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le projet.

SOLLICITE une subvention d'un montant de 15 825,00 € (30%) au titre d'AMISSUR pour la création de trottoirs Rue de l'Ecole à Helling.

INVITE Monsieur le Maire à constituer et à déposer le dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_18 : ACHAT TERRAIN SIS SECTION 14 PARCELLE 110 SUR LA COMMUNE DE BUDLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF

Dans le cadre du projet du réaménagement du site de la chapelle, projet qui a été retenu dans le programme Villages d'avenir, Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur et Madame VION Fernand, propriétaires de la parcelle de terrain sise sur le ban de Budling section 14 N°110 située en zone non constructible, en vue de l'acquérir. L'achat de ce terrain est nécessaire à la création du cimetière forestier.

Le tarif de cette parcelle a été négocié à 1 726,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle susvisée au prix défini ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour lequel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représenter la Commune de VECKRING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_19 : ACHAT TERRAIN SIS SECTION 14 PARCELLE 111 SUR LA COMMUNE DE BUDLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF

Dans le cadre du projet du réaménagement du site de la chapelle, projet qui a été retenu dans le programme Villages d'avenir, Monsieur le Maire a pris contact avec la famille VION , propriétaire de la parcelle de terrain sise sur le ban de Budling section 14 N°111 située en zone non constructible, en vue de l'acquérir. L'achat de ce terrain est nécessaire à la création du cimetière forestier.

Le tarif de cette parcelle a été négocié à 1 703,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle susvisée au prix défini ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour lequel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représenter la Commune de VECKRING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_20 : ACHAT TERRAIN SIS SECTION 14 PARCELLE 70 SUR LA COMMUNE DE BUDLING ET ÉTABLISSEMENT ACTE ADMINISTRATIF

Dans le cadre du projet du réaménagement du site de la chapelle, projet qui a été retenu dans le programme Villages d'avenir, Monsieur le Maire a pris contact avec la famille THEIS, propriétaire de la parcelle de terrain sise sur le ban de Budling section 14 N°70 située en zone non constructible, en vue de l'acquérir. L'achat de ce terrain est nécessaire à la création du cimetière forestier.

Le tarif de cette parcelle a été négocié à 6 495,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle susvisée au prix défini ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour lequel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représenter la Commune de VECKRING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

16_09_2025_21 : LOCATION GARAGE 18 GRANDE RUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame VARLET Stéphanie et Monsieur WALTER Philippe souhaitent louer le garage communal situé dans le bâtiment de l'ancien presbytère 18 Grande rue à Veckring.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de location et de fixer le montant du loyer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de louer le garage communal sis 18 Grande Rue à Veckring à Madame VARLET Stéphanie et Monsieur WALTER Philippe à compter du 1^{er} octobre 2025.

FIXE le montant mensuel du loyer à 50 € payable le 15 de chaque mois au SGC de HAYANGE.

DIT que le loyer sera révisé à la date anniversaire du contrat sur l'indice de base IRL du 2^{ème} trimestre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location, ainsi que toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre.

VECKRING, le 16 Septembre 2025

Le Maire
JOST Pascal

